



CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES
UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES
DE NICE-TOULON

Point n° 5

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 DECEMBRE 2021**

TARIFS HEBERGEMENT :

- 1. Modifications de tarifs et précisions**
- 2. Tarifs des nouveaux logements de Montebello**

TARIFS HEBERGEMENT

Points soumis au vote.

1. Modification de tarifs

2.1 Romain Gary

Les compteurs en eau et en électricité de la résidence Romain Gary sont individuels et doivent être souscrits pas les étudiants à leur entrée dans les logements.

En vue de pouvoir louer certains logements en été pour des saisonniers ou des groupes, il est proposé que des abonnements soient pris directement par le Crous pour une quinzaine de studios.

Ces logements seraient loués aux étudiants en refacturant au réel le montant des charges, ce qui ne constitue pas une augmentation tarifaire pour les étudiants mais une modification des modalités de paiement de ces charges. Par ailleurs, cela octroie aux étudiants des simplifications administratives et des économies sur le coût d'ouverture de compteurs.

Il est proposé de voter sur la possibilité au Crous de refacturer au réel les charges d'électricité et d'eau de ces logements de la résidence Romain Gary.

2.2 studios partagés Montebello

Les studios de Montebello (bâtiments ACACIA et AZUR) peuvent être occupés en colocation. Ils sont actuellement loués à un tarif de 497 € mensuel pour un étudiant seul et de 249 € par étudiant pour une colocation.

Compte tenu de leur particularité et surfaces (entre 20 et 24/26 m²), ces studios sont souvent loués à un seul étudiant.

Il est proposé de voter un nouveau tarif pour ces studios de **415 € mensuel** soit **18.83 € par jour**.
Le tarif par personne reste inchangé en colocation.

2.3 Logement du Paillon

Il est proposé de préciser que les tarifs votés pour l'appartement du Paillon lors des conseils d'administration du 15 mars et du 5 juillet 2021 inclus les charges (eau, électricité, chauffage et wifi)

2. Tarifs des nouveaux logements : studios de Montebello

Dans le cadre du Plan de Relance de l'économie du Gouvernement, le projet d'amélioration énergétique du bâtiment de l'administration de Montebello a permis en outre la création de 7 nouveaux studios.

Les studios ont des surfaces différentes liées à la configuration existante du bâtiment :

- 1 studio de 17m²,
- 2 studios dont la surface est comprise entre 22 et 26 m²,
- 4 studios dont la surface est comprise entre 30 et 33 m².

Il est proposé de voter le même tarif pour ces 7 studios que celui des studios de la résidence Montebello (bâtiments AZUR et ACACIA) soit :

Résidence	Type	Loyer mensuel	Loyer nuit
Montebello	T1 (17/18m2)	393 €	13,10 €
Montebello	Studio 20/26m2	415 €	18.83 €
Montebello	Studios >30m ²	497 €	16.56 €

L'eau, l'électricité, le chauffage et le wifi sont inclus dans ces tarifs.

Il est proposé aux administrateurs :

- d'accepter la possibilité pour le Crous de refacturer au réel les charges d'électricité et d'eau quinze logements de la résidence Romain Gary.

- de fixer les tarifs d'occupation (loyer + charges et WIFI compris) des studios de la résidence Montebello (20/26 m²) à 415 € mensuel, soit 18,83 € par jour pour un étudiant l'occupant seul.

- d'acter que les tarifs votés pour l'appartement du Paillon lors des conseils d'administration du 15 mars et du 5 juillet 2021 incluent les charges (eau, électricité, chauffage et wifi)

- de fixer les tarifs d'occupation (loyer + charges et WIFI compris) des futurs studios créés à Montebello dans le cadre du plan de relance de la façon suivante :

Résidence	Type	Loyer mensuel	Loyer nuit
Montebello	T1 (17/18m2)	393 €	13,10 €
Montebello	Studio 20/26m2	415 €	18.83 €
Montebello	Studios >30m ²	497 €	16.56 €